PL8424\_Résumé

Le présent projet de loi vise à augmenter le montant de l’équivalent crédit impôt (ci-après « ECI ») de 84 à 90 euros et à pérenniser l’octroi de l’ECI pour les bénéficiaires du revenu pour personnes gravement handicapées ainsi que pour les bénéficiaires du montant forfaitaire de base par adulte du revenu d’inclusion sociale.